

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 42**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVESA**

---

**OBJET**

Accompagnement et accueil spécifique de jeunes enfants en multi accueil collectif

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique  
19102**

## PRESENTATION

Le Département est un intervenant important en matière de petite enfance, que ce soit en termes de prévention ou de protection. Il intervient notamment sur l'accueil des jeunes enfants, par l'agrément des modes de garde collectifs et individuels. Il soutient chaque année les crèches et haltes-garderies du Département grâce à une subvention calculée en fonction du nombre de places.

### Dispositif : Appel à projets mode d'accueil petite enfance

Depuis l'année 2008 un appel à projets mode d'accueil petite enfance est lancé chaque année, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, partenaire privilégié du Département dans ce domaine et principal financeur de l'accueil de la Petite Enfance. En effet, il apparaît que certaines situations spécifiques nécessitent un soutien complémentaire et ou une attention particulière, notamment au regard de l'adaptation qui peut être proposée par les établissements d'accueil de la petite enfance.

Ces interventions sont particulièrement favorables et ont permis soit une amélioration de la qualité de l'accueil pour les enfants ayant une difficulté particulière, soit un accueil facilité pour les enfants dont les parents reprennent une activité ou ont besoin de temps pour faciliter leur intégration sociale ou professionnelle. Les projets proposés par les gestionnaires, permettent de répondre à des besoins spécifiques en mode d'accueil, actuellement peu couverts sur les structures existantes, pour les axes suivants :

- le soutien des personnes en situation de travail précaire et/ou en démarche d'insertion professionnelle,
- les familles dont l'un des membres (enfant accueilli ou parent) est en situation de handicap ou de maladie chronique,
- la socialisation précoce des enfants et l'accompagnement des familles dans une démarche de prévention.

### Dispositif : Accueil médico-social au sein d'Etablissement d'accueil de jeunes enfants, pour les enfants orientés par les services de PMI

Dans le cadre du schéma départemental des services aux familles, un enjeu pour le Département est de réduire les inégalités en matière d'accueil des jeunes enfants, les inégalités territoriales mais également les inégalités sociales.

Pour répondre à des situations familiales complexes, des relations sont nouées par les professionnels médico-sociaux de PMI avec des établissements d'accueil de jeunes enfants. Afin d'orienter et de soulager certaines familles, suivies en protection maternelle et infantile, une prise en charge ponctuelle peut être organisée par le Département. Elle se veut transitoire et est destinée à être relayée par un mode d'accueil classique. Les motifs de l'accompagnement médico-social sont principalement :

- l'isolement familial,
- une indisponibilité parentale (maladie, décès,...),
- un problème de santé de l'enfant,
- un logement insalubre et/ou exigü ainsi que l'insertion socio professionnelle des parents,
- la préparation à la collectivité.

Un protocole d'accueil a été formalisé pour chaque établissement partenaire en lien avec les équipes de PMI des Maisons départementales de la solidarité de territoire concernées par ce projet lors de la première année d'adhésion au partenariat. Un financement forfaitaire annuel est associé à ce dispositif pour garantir le risque lié à ces accueils parfois complexes ainsi que la valorisation du travail partenarial.

L'ensemble des problématiques définies dans ces deux dispositifs ont trouvé des échos chez les gestionnaires. 31 projets déposés par des communes, CCAS et associations, ont fait l'objet de deux répartitions au titre de 2017 pour un montant total de 161 436 €

## **PROPOSITION**

Dans le cadre de la délégation de la Protection Maternelle et Infantile, la Santé Publique, il est proposé une répartition commune pour 14 projets **présentés dans le tableau en pièce jointe**, par le biais de subventions de fonctionnement.

Par ailleurs, afin de garantir le bon emploi de ces subventions, je vous propose la signature d'une convention avec chaque gestionnaire, afin de permettre le suivi des projets et l'établissement d'un bilan de cette action.

## **CONCLUSION**

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental 2017.

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la déléguée à la Protection Maternelle et Infantile, la Santé, l'Enfance et la Famille, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL